



*Cergy-Pontoise,
Le 28-03-2011*

FICHE D'ACTIVITÉ
CONTRAVENTIONNELLE
NOMINATIVE
SUITE

APRÈS PLUSIEURS AUDIENCES EFFECTUÉES AUPRÈS DU
COMMANDANT UVP ET DU CHEF DE DISTRICT DE CERGY PUIS DU
DDSP 95

LA RÉPONSE EST SANS ÉQUIVOQUE :

MAINTIEN DE CETTE FICHE D'ACTIVITÉ.

DEVANT CE REFUS TÊTU DE LA HIÉRARCHIE, NOUS
INFORMERONS LA POPULATION DE CERGY ET SES
REPRÉSENTANTS, DES PRESSIONS FAITES SUR NOS
COLLÈGUES POUR ACCROÎTRE LEUR ACTIVITÉ
CONTRAVENTIONNELLE.

NOUS SAISSONS NOS INSTANCES NATIONALES DE CETTE
SITUATION.

NOUS NE LAISSERONS PAS LA MÉRITOCRATIE S'INSTALLER AU
DÉTRIMENT DE L'ANALYSE ET DU JUGEMENT QUI DOIVENT ÊTRE
LA BASE DE LA DÉONTOLOGIE DU POLICIER DE TERRAIN.

APRÈS LES GARDES D'ENFANT MALADE AU MÉRITE, ET LES
CONGÉS AU MÉRITE SUR CERTAINS SERVICES, VOICI LE RÉGIME
DE LA BÂTONNITE.

MOBILISONS NOUS !!!